

Procès verbal

Le vendredi 03 avril 2026 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 24 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Philippe COMTE.

Secrétaire de la séance : Karine LAVOPIERRE

Présents : Philippe COMTE, Didier SACCO, Aurore HUGEL, Christophe SALVAT, Patrice BOUSQUET, Joëlle ROSSI, Karine LAVOPIERRE, Stéphane FAVORY, Béatrice GAMBUS, Ferdinand HUGEL, Laure OURTAL

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

DÉLIBÉRATIONS :

- Désignation des délégués au SYADEN
- Désignation des délégués au SMU du Mont Joseph
- Désignation des délégués au Syndicat des Communes Forestières
- Désignation des délégués à la commission communale d'appel d'offres
- Élection des délégués à la CLECT
- Désignation des délégués à l'ATD11
- Désignation délégués élection sénatoriales
- Désignation des délégués au syndicat intercommunal AGEDI

AFFAIRES COMMUNALES / QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'approuver le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal - **approuvé à l'unanimité**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une modification de l'ordre du jour, ajout de deux délibérations :

- Élection d'un Adjoint au Maire suite à une démission
- Convention avec la protection civile de l'Aude pour l'organisation du trail du 7 juin

Approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL :

Désignation des délégués au SYADEN (N° DE_018_2026) **Résultat du vote : Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner 2 membres (1 femme et 1 homme) appelés à représenter la commune au sein du Syndicat Audois d'Electrification.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et après avoir délibéré :

Considérant qu'il y a lieu de désigner 2 membres (1 femme et 1 homme) pour le Syndicat Audois d'Electrification vote à bulletin secret et à l'unanimité, les membres suivants :

- SACCO Didier
- GAMBUS Béatrice

Délibération : adoptée

Délégués à la Commission communale d'appel d'offres (N° DE_021_2026) Résultat du vote :
Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

M. le Président expose qu'à la suite des nouvelles dispositions concernant les marchés (conformément à la circulaire du 8 octobre 1992 pour les communes de moins de

1000 habitants) il y a lieu de désigner au scrutin secret 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour siéger au sein de la commission communale d'appel d'offres et ce pour une durée indéterminée.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement, auquel il a été procédé par le Maire, des bulletins de vote établis a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0
- Se sont fait connaître : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Les membres titulaires :

- GAMBUS Béatrice 11 voix
- SACCO Didier 11 voix
- SALVAT Christophe 11 voix

Les membres suppléants :

- FAVORY Stéphane 11 voix
- ROSSI Joëlle 11 voix
- OURTAL Laure 11 voix

MM. GAMBUS Béatrice, SACCO Didier et SALVAT Christophe membres titulaires et MM. FAVORY Stéphane, ROSSI Joëlle et OURTAL Laure, membres suppléants ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués à la commission communale d'appel d'offres.

Délibération : adoptée

Désignation des représentants à l'Assemblée Générale de l'ATD11 (N° DE_023_2026) **Résultat du vote : Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la commune, en date du 30 juillet 2013, approuvant l'adhésion de la commune à l'ATD 11,

Vu les statuts de l'ATD11,

Vu le règlement intérieur de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'ATD 11,

Vu le règlement de fonctionnement de l'ATD11,

Considérant qu'il appartient à la commune de désigner un représentant afin de siéger à l'assemblée générale de l'ATD11,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Désigne M. HUGEL Ferdinand pour représenter la commune d'Antugnac lors de l'assemblée générale de l'ATD11.
- Désigne M. FAVORY Stéphane pour représenter la commune en l'absence de M. HUGEL Ferdinand.

Délibération : adoptée

Désignation des délégués pour l'élection des sénateurs (N° DE_024_2026) **Résultat du vote : Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0**

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale DCL-BELPAG 11-2020-059

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM . La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué titulaire

Les candidatures enregistrées : COMTE Philippe

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. COMTE Philippe 11 voix
- M. ou Mme ... voix

M. COMTE Philippe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

b) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées : M. FAVORY Stéphane, ROSSI Joëlle et LAVOPIERRE Karine

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. FAVORY Stéphane, ROSSI Joëlle et LAVOPIERRE Karine 11 voix
- M. ou Mme ... voix

M. ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Délibération : adoptée

Convention pour mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours (N° DE_027_2026)

Résultat du vote : Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vue de l'organisation d'un trail sur la commune d'Antugnac le 7 juin 2026, il est obligatoire d'assurer la sécurité de l'événement. M. le Maire a contacté la Protection Civile de l'Aude afin de nous fournir une devis et une convention. le devis s'élève à 625.00 €. Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui prévoit notamment 4 intervenants secouristes et 1 véhicule de premiers secours. La convention prévoit également les missions et les modalités opérationnelles.

Le Conseil Municipal,

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

- Approuve la convention pour mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours.
- Autorise M. le Maire à signer cette convention.

Délibération : adoptée

Désignation des représentants de la commune d'Antugnac à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI (N° DE_025_2026) Résultat du vote : Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune d'Antugnac au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **M. FAVORY Stéphane, conseiller municipal.**
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **M. HUGEL Ferdinand, conseiller municipal.**
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Délibération : adoptée

Election d'un adjoint au maire (N° DE_026_2026) Résultat du vote : Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

CONSIDÉRANT que suite à la démission de Mme HUGEL Aurore, 2ème Adjointe au Maire, il convient d'élire un nouvel Adjoint au Maire pour la remplacer. Cet Adjoint remplacera Mme HUGEL en tant que 2ème Adjoint au Maire

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11

- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. BOUSQUET Patrice 11 voix

M. BOUSQUET Patrice ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Délibération : adoptée

Délégué au Syndicat des Communes Forestières (N° DE_020_2026) **Résultat du vote : Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0**

M. le Président expose qu'il y a lieu de désigner au scrutin secret, un délégué titulaire et un délégué suppléant de cette assemblée au sein du Syndicat des communes Forestières de l'Aude.

Chaque conseiller à l'appel de son nom a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire bulletins blancs (ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6
- Ont obtenu :

- SALVAT Christophe - titulaire - 11 voix

- HUGEL Aurore - suppléante - 11 voix

M. SALVAT Christophe et HUGEL Aurore ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués du Syndicat des Communes Forestières.

Délibération : adoptée

Election des délégués à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour siéger à la Communauté de Communes (N° DE_022_2026) **Résultat du vote : Votants 11 Pour 11 Contre 0 Abstention 0**

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit la création, dans le cadre du régime de la fiscalité professionnelle unique, d'une commission locale chargée d'évaluer le coût net des charges transférées par les communes à la communauté de communes du Limouxin.

Celle-ci se réunit en cas de nouveau transfert de compétence.

La CLECT a été créée par une délibération du conseil communautaire du 14 janvier 2017. Elle se compose de :

- 20 représentants titulaires pour la commune de Limoux
- 1 représentant titulaire et 1 suppléant pour les 77 autres communes

Les membres de la CLECT sont désignés parmi les membres du Conseil Municipal de chaque commune membre.

Il convient donc de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant du Conseil Municipal à la Commission

Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Communauté de Communes.

Pour la désignation du délégué titulaire, chaque conseiller à l'appel de son nom a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des

bulletins de vote établis a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire bulletins blancs (ou ne contenant pas une désignation suffisante

ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) : 0

- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6
- A obtenu : SALVAT Christophe 11 voix

M. SALVAT Christophe ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé(e) délégué titulaire de la CLECT.

Pour la désignation du délégué suppléant, chaque conseiller à l'appel de son nom a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des

bulletins de vote établis a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire bulletins blancs (ou ne contenant pas une désignation suffisante

ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) : 0

- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6
- A obtenu : ROSSI Joëlle 11 voix

Mme ROSSI Joëlle ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé(e) délégué suppléant de la CLECT.

Délibération : adoptée

Délégué au SMU relais du Mont Joseph (N° DE_019_2026) Résultat du vote : Votants 11 Pour
11 Contre 0 Abstention 0

M. le Président expose qu'il y a lieu de désigner les 2 délégués du Conseil Municipal au SIVU relais du Mont Joseph suite au renouvellement du Conseil Municipal. Ce vote doit se dérouler au scrutin secret.

Chaque conseiller à l'appel de son nom a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
 - A déduire bulletins blancs (ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) : 0
 - Suffrages exprimés : 11
 - Majorité absolue : 6
 - Ont obtenu :
- COMTE Philippe 11 voix
- BOUSQUET Patrice 11 voix

MM. COMTE Philippe et BOUSQUET Patrice ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamé délégués titulaires du SIVU Relais du Mont Joseph.

Délibération : adoptée

AFFAIRES COMMUNALES / QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'élection municipale il sera nécessaire de mettre à jour le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) en intégrant les nouveaux élus en tant que référents en remplacement des anciens élus qui ne font plus partie du Conseil Municipal.
- Mme LAVOPIERRE propose de faire le tour du village avec Mme GAMBUS afin de recueillir les doléances des administrés. Le Conseil Municipal approuve l'idée.
- Mme LAVOPIERRE propose également de créer des événements afin de créer du lien social entre les habitants. Elle propose par exemple d'organiser des sorties pédagogiques et/ou des goûters ou pique-nique intergénérationnels. Il faudra prendre contact avec le directeur de l'école pour voir si cela peut intéresser les élèves et comment l'organiser.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il faudra faire une réunion avant fin avril pour le vote du Budget et des taux de taxes directes locales. Après discussion, la date du 21 avril 2026 à 17 heures 30 est choisie.

Philippe COMTE
Président de séance

Karine LAVOPIERRE
Secrétaire de séance

